

VÉGÉTATION PRÉSENTE SUR LES BERGES DE LA RIVIÈRE

## LES ARBRES MORTS OU DÉPÉRISSANT SUR PIED

Les arbres morts ou dépérissant sur pied peuvent **causer des dommages** ou présenter des risques potentiels s'ils chutent accidentellement dans le cours d'eau comme par exemple l'endommagement d'ouvrages situés en aval.

S'ils sont malades ou porteurs de parasites, ils doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter la **propagation de la maladie** ou du parasite aux arbres alentours.

Il est donc important d'inspecter régulièrement l'état des arbres situés en bord de cours d'eau. Il peut alors être envisagé d'effectuer des **coupes préventives** (élagage, étêtage) pour éviter les risques d'embâcles lors des crues et des **coupes sanitaires** sur les sujets malades.

Il est intéressant de **varier le type de coupes** (coupe rase, taille en têtard...) de façon à obtenir un boisement le plus diversifié possible.

Il est indispensable de **conserver les souches** autant que possible afin de maintenir les berges et limiter leur érosion.

Enfin, **les troncs et les branchages tombés au sol doivent être évacués** rapidement après l'intervention afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans la rivière si une crue apparaît.

# SITUATIONS RENCONTRÉES

# CONSEILS D'ENTRETIEN

Cas N°1

Arbre dépérissant ou mort présentant un danger potentiel

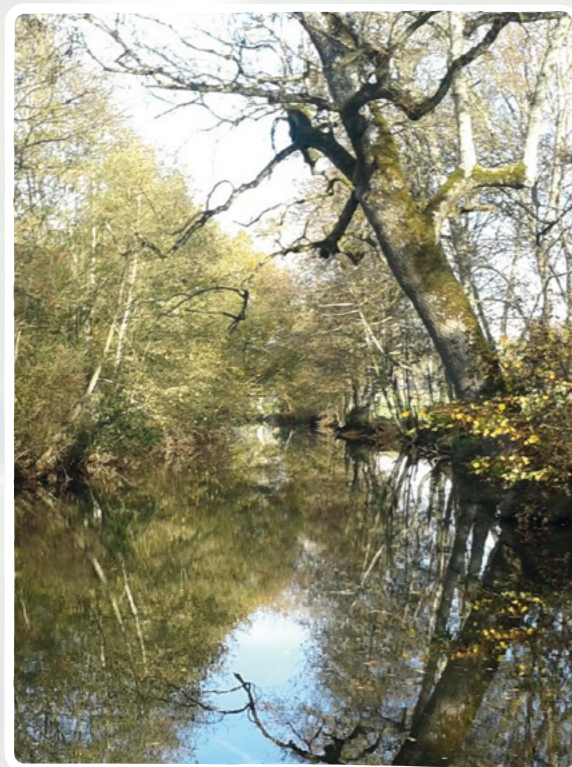
Les arbres situés près du lit du cours d'eau, en pied de berge, qui présentent des signes de vieillissement ou de dépérissement sont abattus s'ils présentent un risque réel.

Du fait de leur implantation, ils peuvent chuter dans le cours d'eau à l'occasion d'une crue ou d'un fort coup de vent et provoquer l'érosion de la berge ou la formation d'un embâcle risquant d'avoir un impact non maîtrisé en aval.

L'arbre est coupé au ras du sol et la souche ne doit pas être retirée afin qu'elle continue à jouer son rôle de maintien de la berge.

Après l'abattage, ou après la chute si elle arrive naturellement, l'arbre doit être évacué immédiatement. En effet, troncs et branchages gisant au sol peuvent former un épi qui dévia le cours d'eau. Par conséquent, cette déviation peut entraîner une érosion de la rive opposée.

Il y a aussi un risque que les troncs et les branchages soient emportés par le courant dans le lit du cours d'eau et qu'ils endommagent des ouvrages hydrauliques ou forment des embâcles plus importants en aval.



Arbre dépérissant et penché au bord du Branlin - Crédit photo : M. Douane

Cas N°2

Arbre dépérissant ou mort ne présentant pas de danger potentiel

Si, pour des raisons de sécurité ou d'entretien, il est nécessaire d'intervenir préventivement sur un vieil arbre, la taille en têtard est une solution qui permet le maintien d'une structure biologique et paysagère intéressante, tout en éliminant les risques potentiels.

Si ce type de coupe n'est pas justifié, il peut être prévu une coupe au ras du sol pour permettre éventuellement la repousse de rejets.

Cas N°3

Arbre globalement sain mais présentant des signes de dépérissement



Arbre sur une berge du Loing présentant des branches mortes - Crédit photo : M. Douane

Lorsqu'un arbre présente une ou plusieurs branches mortes ou malsaines, il est préférable de les retirer avant qu'elles ne se cassent, à l'occasion d'un fort coup de vent par exemple, et tombent dans le cours d'eau.

L'arbre est élagué en sciant les branches mortes au plus près du tronc sans abîmer ce dernier.

Les branches sciées doivent être retirées immédiatement afin d'éviter qu'elles soient emportées dans le cours d'eau et qu'elles forment des embâcles.



